

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1857.

Crédit supplémentaire de 22,000 francs au Budget du Département des
Affaires Étrangères, pour l'exercice 1856.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le budget de la marine, pour l'exercice 1855, déposé à la Chambre des Représentants, au mois de février 1854, comprenait une somme de 80,000 francs, destinée à la construction d'un bateau pilote en fer à hélice.

Ce chiffre avait été établi par un des ingénieurs de l'État, comme représentant à l'époque de la rédaction du budget (novembre 1853), le prix de revient d'un navire de ce genre.

La coque complète et les machines étaient évaluées à 65,400 francs.

L'adjudication publique eut lieu le 2 janvier 1855.

Une seule soumission fut déposée par le directeur de la Société anonyme de Grivegnée qui, pour les machines et la partie en fer du bateau, demandait le prix de 82,800 francs.

L'élévation de cette soumission ne permit point d'admettre l'offre de l'établissement de Grivegnée : M. le Ministre des Affaires Étrangères, sous la date du 3 janvier 1855, s'adressa à la Société Cockerill, et l'informa que le Département était disposé à recevoir les propositions que son directeur serait dans le cas de lui soumettre, de la main à la main, pour l'exécution de ces travaux.

Le 12 du même mois, la Société Cockerill fit parvenir une offre de fournir les machines et la partie en fer du bateau, moyennant 68,000 francs. La partie en bois, qui n'était pas comprise dans l'adjudication publique, était évaluée à 12,000 francs.

Le devis de l'ingénieur se trouvait de fait dépassé de 15,000 francs, mais on doit reconnaître que, pendant les quatorze mois qui s'étaient écoulés entre l'époque de la rédaction du budget et le 1^{er} janvier 1855, les prix des constructions maritimes, tant en fer qu'en bois, avaient subi une augmentation considérable.

L'ingénieur était d'avis qu'au 13 janvier 1855, le montant de la soumission de la Société Cockerill représentait la valeur réelle de la fourniture détaillée au cahier des charges.

La Société Cockerill, en réclamant 68,000 francs, a cru convenable de justifier l'élévation de ce chiffre par une comparaison avec ceux demandés, à cette époque, par les constructeurs anglais : cette comparaison était tout à fait en sa faveur.

Le Ministre des Affaires Étrangères se décida à approuver la soumission de la Société Cockerill.

Il était évident, dès lors, que le crédit de 80,000 francs, alloué pour la construction du bateau, deviendrait insuffisant, mais les circonstances ne permettaient point de calculer, d'une manière précise, la somme supplémentaire qu'il aurait fallu demander, pour couvrir la dépense.

La Société Cockerill, entravée dans ses opérations par le départ d'un grand nombre d'ouvriers, et par l'élan, qu'avaient pris tout à coup les constructions navales en fer, à Anvers, ne put terminer le bateau pilote qu'en 1856.

La guerre avait alors occasionné une augmentation considérable dans les prix des bois, des cordages et généralement de tous les objets d'armement.

Le bateau pilote à hélice, dont les essais définitifs viennent d'être terminés, n'a été totalement achevé qu'au mois de décembre 1856.

Les motifs qui ont été développés plus haut ont occasionné une dépense supplémentaire de fr. 21,992-50, soit, en chiffres ronds, de 22,000 francs, dont le chapitre VIII, art. 47 (Matériel) devra se trouver augmenté.

Le projet de loi, que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations, est destiné à faire face à cette dépense.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V^{te} VILAIN XIII.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères
et de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

L'art. 47 du budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1856, est augmenté de vingt-deux mille francs (fr. 22,000).

ART. 2.

Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1856.

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Laeken, le 9 février 1857.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V^{te} VILAIN XIII.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

ANNEXES.

I

Prix d'adjudication de la partie en fer de la coque et des machines du

bateau pilote à hélice fournies par la Société Cockerill	fr. 68,000
Amende pour retard dans la fourniture	1,000
Reste	fr. 67,000

État des fournitures faites au chantier de la marine, à Anvers, pour le bateau pilote à hélice, et des journées d'ouvriers payées pour l'exécution de la charpente, de la menuiserie et de l'accastillage de ce navire.

1855. Mars, avril et mai	Compte de M. Vekemans.	fr. 2,270 10
— Mai	— de M. Vanderstracten	271 89
— Juillet	— de M. Vekemans.	1,485 04
— Novembre et décembre	—	449 97
— —	— de M. de Braey	197 07
— Décembre	—	96 04
— —	— de M. Verbuecken	426 34
— —	—	315 39
— —	—	367 32
— —	—	575 19
— —	— de M. Vande Leemput	131 81
— —	—	22 80
— —	— de Peeters-Jenin	49 30
— —	—	218 »
— —	— de la veuve Augt ^e André	399 66
— —	— de la veuve Charton	575 02
1856. Janvier	— de M. de la Fontaine	263 20
— —	— de M. Vande Leemput	88 03
— Janvier, février et mars	— de M. Stoop	1,258 50
— Février et mars	— de la veuve Charton.	134 31
— —	— de M. Verbuecken	84 08
— Mars.	— de M. de la Fontaine	28 »
— Avril	— de la veuve Charton	337 09
— —	— de M. Bolsius	89 88
— —	— de M. Vermeire.	53 40

1856. Avril et mai.	Compte de M. de Braey	190 66
— —	de M. Stoop	880 72
— Avril, mai, et juin.	de M. Peeters-Jenin	158 40
— Mai	de la veuve Charton	228 54
— Juin	—	429 30
— Août	—	191 06
— —	de M. Peters-Jenin.	371 70
— —	de M. Goes	111 »
— Août et septembre	de M. Vande Leemput	66 30
— Septembre	—	45 »
— —	de M. Peeters-Jenin	78 90
— Journées du 11 au 16 février		36 »
— — du 14 au 19 avril.		450 80
— — du 21 au 26 —		394 80
— — du 28 avril au 3 mai		404 42
— — du 5 mai au 6 —		540 55
— — du 26 — au 31 —		762 »
— — du 2 au 7 juin		720 75
— — du 18 au 23 février		225 »
Total. fr.		16,047 05

L'ingénieur de la marine,
(Signé) GUIETTE.

II

Relevé des comptes de fournitures faites pour l'armement de la Goëlette à hélice.

Compte du forgeron Witteveen.	fr.	691 39
— du chaudronnier Peeters-Jenin		1,770 52
— du poulieur Bayée		2,540 55
— du cordier Vermeire		2,289 82
— du voilier Baele		496 48
— —		337 60
— du poëlier veuve Charton		248 25
— du tonnelier Vercammen		46 50
— de de Braey		51 30
— de Brown Lenox, pour chaînes et ancres		3,150 27
— de Goens et Vertongen		724 36
— — —		124 16

Compte de Deschietere, pour toile à voile.	3,522 06
— du voilier Baele.	641 20
— de Cockerill, pour caisses à eau	907 »
— — — — —	309 »
— de de Braey, pour objets d'armement	126 07
— du poulicur Bayée	722 19
— du cordier Vermeiren	266 75
Total. . . . fr.	18,945 45

L'inspecteur du pilotage,

(Signé) DONNET.

RÉCAPITULATION.

Montant de l'adjudication fr.	68.000 »
Première série de dépenses au chantier	16,047 05
Deuxième série de dépenses. — Armement	18,945 45
Total. . . . fr.	102,992 50
A déduire l'amende pour retard dans la fourniture. . . .	1,000 »
Reste. . . . fr.	101,992 50

III

Devis soumis à la section centrale qui a examiné la demande de crédit de 80,000 francs, pour la construction d'un bateau pilote. (Budget des dépenses du Département des Affaires Étrangères, exercice 1855.)

Coût d'une goëlette en fer avec machines auxiliaires à hélices, pour le service du pilotage des bouches de l'Escaut :

Coque complète. fr.	50,400
Grément et armement.	9,350
Machines et chaudières	20,000
Total fr.	79,750

Cette goëlette aurait les dimensions suivantes :

Longueur entre perpendiculaires, environ	25 ^m ,00
Largeur au maître couple, environ	6 ^m ,50
Creux de dessus quille au maître couple, environ.	3 ^m ,25

Les machines auraient vingt chevaux de force nominale, ce qui permettrait de compter sur une vitesse moyenne de huit nœuds, sous vapeur seule.

L'ingénieur de la marine,

(Signé) GUIETTE.